



**CENTRE
D'ACTION SOCIALE
VILLE DE PARIS**

CONSEIL D

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

S²LO

ID : 075-267500049-20251219-CA_25_12_20D-DE

Séance du 19 décembre 2025

N° 00020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Signature de la convention de partenariat « Dispositif Premières Heures » avec l'association NOV EMPLOI.

LE CONSEIL,

Vu le code du Travail, et notamment les articles L.5132-1 et suivants ;

Vu le code de l'Action sociale et familiale, et notamment les articles R123-39 et suivants ;

Vu la convention entre la Ville de Paris et le CASVP relative à la mise en œuvre du dispositif DPH du XXXXXX ;

Vu le projet de convention de partenariat « Dispositif Premières Heures » entre le CASVP et l'association NOV EMPLOI ;

Vu le mémoire présenté par la Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris relatif à la signature de la convention de partenariat « Dispositif Premières Heures » entre le CASVP et l'association NOV EMPLOI ;

Délibère

Article 1

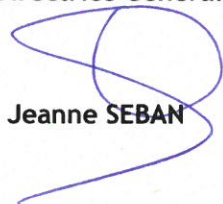
La Directrice Générale du CASVP est autorisée à signer la convention de partenariat « Dispositif Premières Heures » entre le CASVP et l'association NOV EMPLOI ;

Article 2

Les dépenses et les recettes correspondantes seront imputées sur le budget général d'exploitation du CASVP :

- Compte 6218 pour les dépenses

La Directrice Général



Jeanne SEBAN

P/La Présidente



Léa Filoche